



Commission des droits
Note n° 1838 - 30 mai 2017

Droits et démarches

La commission signale un portail d'informations administratives privé, distinct des administrations.

Ce portail est accessible sur le site :

<https://demarchesadministratives.fr/demarches>

Ce site permet d'obtenir des informations dans pratiquement tous les domaines de la vie courante. Les demandes peuvent être filtrées par catégorie.

Par exemple :

- argent,
- assurances,
- associations et fondations,
- décès,
- famille,
- impôt,
- papiers d'identité,
- retraite,
- santé,
- etc.

Des conseillers juridiques peuvent aider à réaliser les démarches mais **attention ce service est payant (0,80 € la minute).**